

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets

Exercice 2024

Article L 2224-17-1 du CGCT

Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015



Communauté de Communes Rives de Saône
15 bis Grande Rue du Faubourg St Michel
BP 67 - 21250 SEURRE
www.rivesdesaone.fr
0.805.800.346 - infodechets@rivesdesaone.fr


Rives de Saône
Communauté de Communes

Sommaire

A - Présentation générale.....	3
Fiche d'identité.....	3
L'organisation générale du service	4
L'organisation technique.....	4
L'organisation humaine	4
B - Indicateurs techniques	5
Les contenants	5
Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV)	5
Le Verre	6
La collecte.....	6
En porte à porte : Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV)	6
En apport volontaire : Le Verre	8
En apport volontaire : Les Biodéchets	8
Les déchèteries.....	9
Les quantités collectées	12
Le traitement	13
Descriptif des unités de traitement	13
Tonnages recyclables issus de la collecte sélective	15
Refus de tri présents dans la collecte sélective	15
La communication et la prévention.....	16
Communication.....	16
Prévention des déchets et de leur nocivité	16
La gestion de la Redevance Incitative.....	17
Répartition des levées par bac collecté	18
Facturation	18
Gestion des usagers.....	19
Faits marquants.....	20
Les déchèteries.....	20
Conventionnement avec de nouveaux Eco Organismes	20
Focus sur la collecte des DEEE avec EcoSystem	20
Les chiffres clés de 2024.....	20
C - Indicateurs financiers	21
Matrice des coûts.....	21
Analyse des résultats de la matrice.....	23
Coût global du service et financement	23
Détails des montants annuels des charges et produits.....	26
Glossaire.....	27

A - Présentation générale

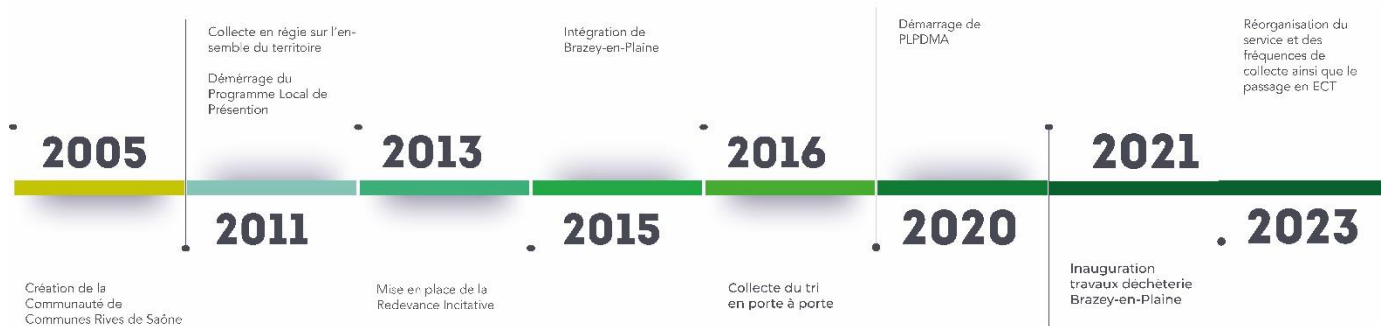
Fiche d'identité

La Communauté de Communes Rives de Saône compte 38 communes pour 20 851 habitants (population INSEE au 1^{er} janvier 2024).



Elle possède les compétences Collecte des Déchets, Traitement des Déchets et Déchèteries.

Le service Tri et Valorisation des Déchets de la Communauté de Communes Rives de Saône fait partie du Pôle Environnement comprenant la compétence Assainissement, PCAET et GEMAPI.



L'organisation générale du service

L'organisation technique

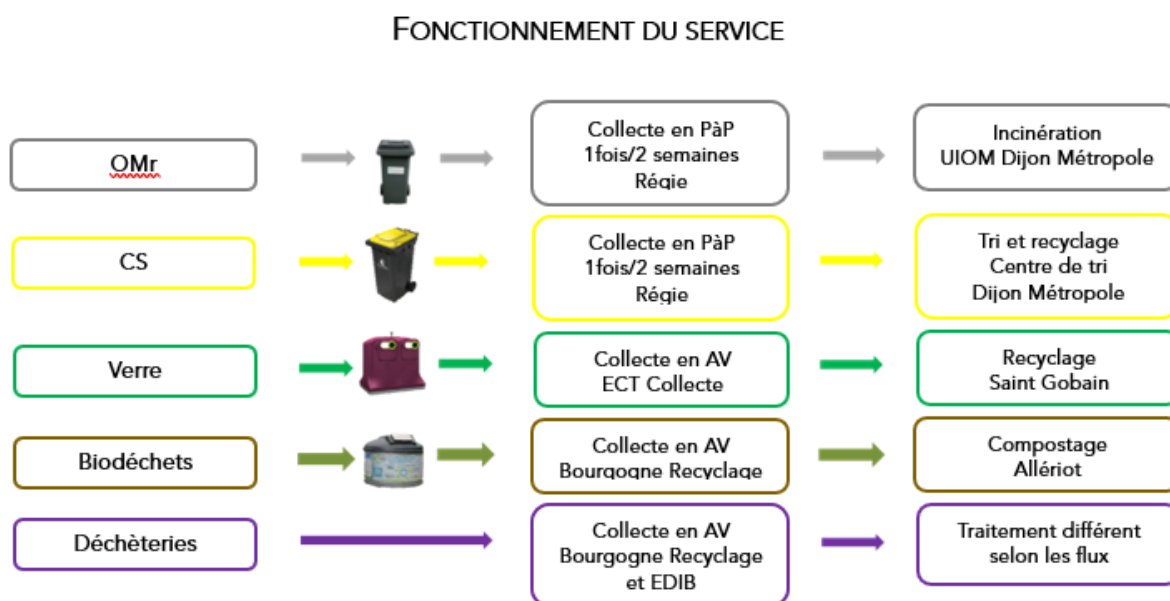


Figure 1: Présentation du fonctionnement technique du service

L'organisation humaine

Le service Tri et Valorisation des Déchets fait partie du Pôle Environnement comprenant la compétence Assainissement, PCAET et GEMAPI.

L'organisation du service se présente telle que ci-dessous :

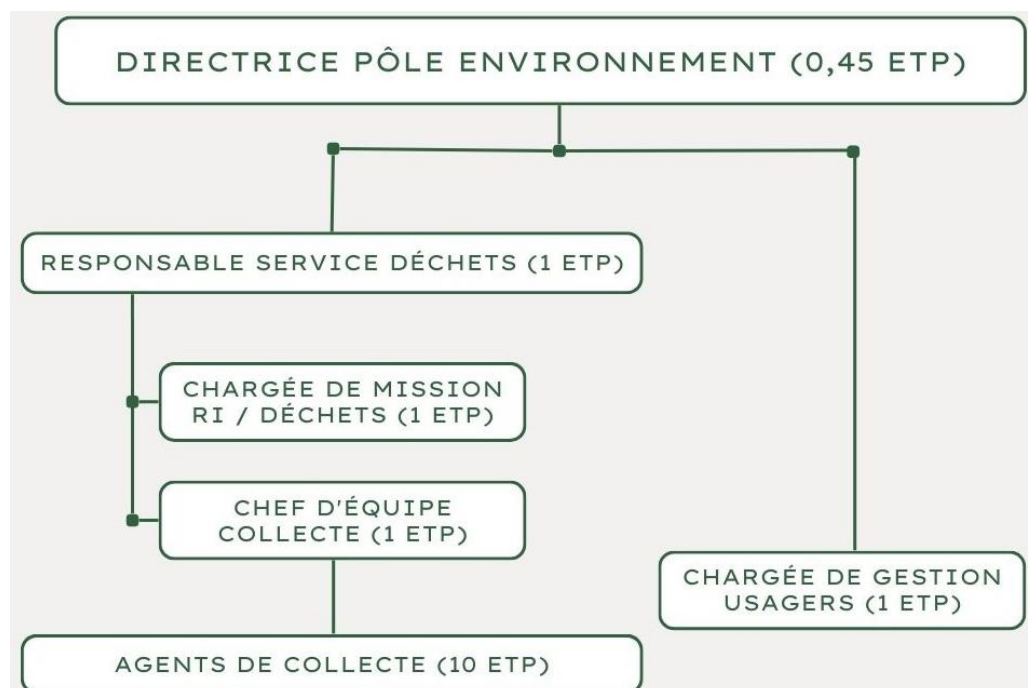
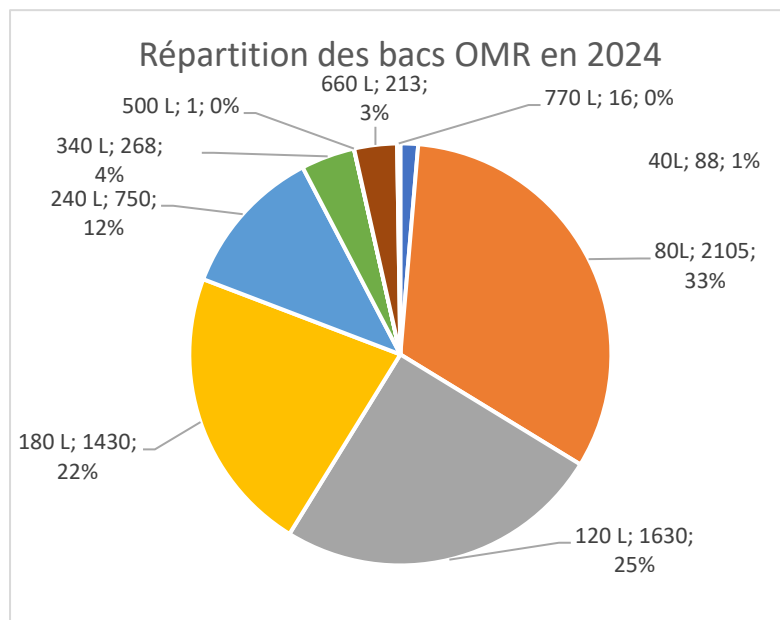


Figure 2: Présentation des moyens humains affectés au service

B - Indicateurs techniques

Les contenants

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV)



Les déchets sont collectés en bacs pucés. Des sacs rouges prépayés pour les OMr ou des sacs jaunes pour le sélectif sont utilisés en cas de surplus de production ou d'impossibilité d'utiliser un bac.

Pour les OMr, la gamme de volume de bacs est plus importante du fait de la Redevance Incitative au volume.

Figure 3 : Répartition des bacs OMr en 2024

Pour la collecte Sélective, la gamme de volume de bacs est réduite et s'oriente vers des grands volumes afin de limiter les échanges et favoriser le tri.

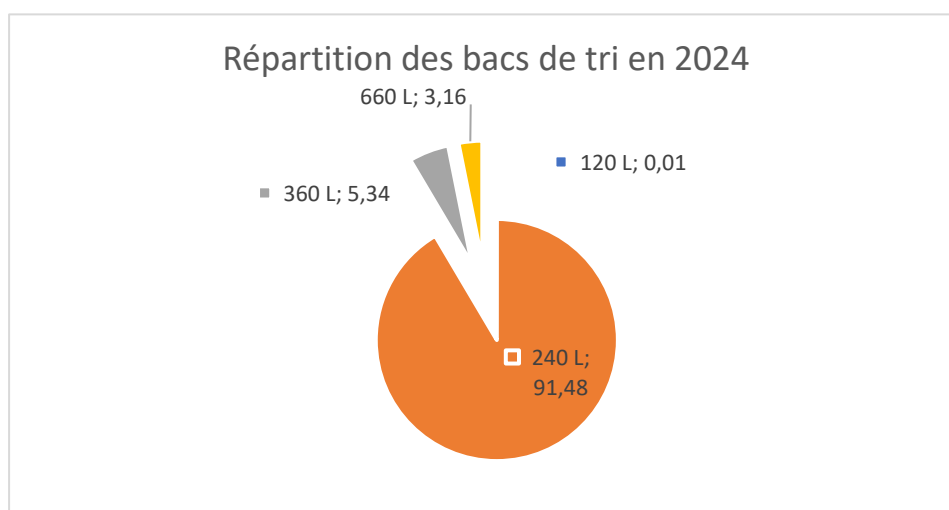


Figure 4 : Répartition des bacs jaunes en 2024

Le Verre



110 colonnes d'apports volontaires sont réparties sur le territoire pour une dotation moyenne d'une colonne pour 190 habitants. Le service renouvelle constamment ses colonnes afin de préserver la qualité des colonnes. Le marché de collecte du verre prévoit la possibilité de lavage annuel de chaque colonne du territoire, n'a pas été réalisé en 2024. L'état des colonnes était satisfaisant.

La collecte

En porte à porte : Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV)

La collecte en porte à porte est assurée en régie, par l'intermédiaire de 3 BOM et 10 agents de collecte.

Pour les OMr, la collecte est réalisée grâce à 12 tournées par quinzaine selon la fréquence suivante :

- une fois par quinzaine dans les communes du territoire,
- une à deux fois par semaine pour certains usagers spécifiques (maisons de retraites, certains logements collectifs, certains professionnels)
- une à deux fois par semaine en période estivale pour les professionnels liés au tourisme
- une à deux fois par semaine sur juillet et août pour les campings, certains logements collectifs et restaurateurs et la piscine.

Pour le sélectif, la collecte est réalisée une fois toutes les deux semaines dans les communes du territoire grâce à **6 tournées par semaine**.

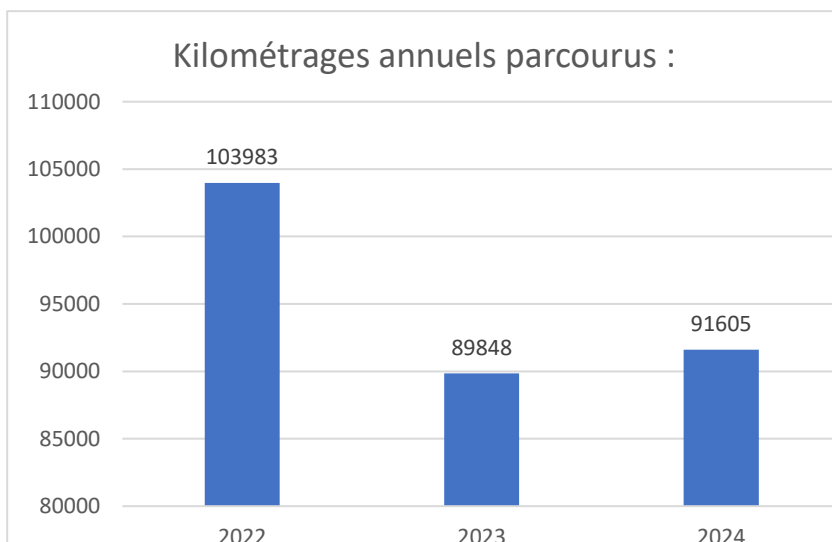
Au niveau des points de regroupement, il existe un point « Quai de l'Europe » à Saint-Jean-de-Losne desservant 5 plaisanciers habitant annuellement sur leurs bateaux.

Les producteurs de déchets « assimilés » (c'est-à-dire les professionnels produisant des déchets assimilables à ceux des particuliers dits « ménages ») peuvent être collectés dans la limite de 10 000 litres hebdomadaires.

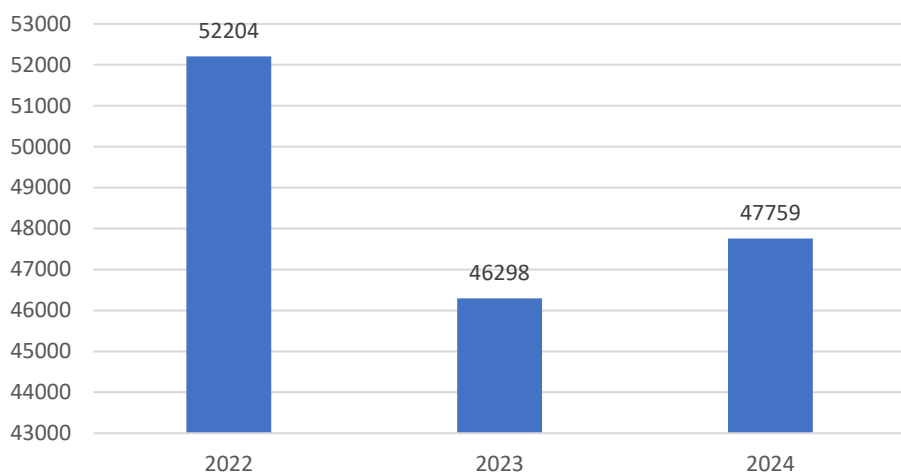
Les chiffres de la régie de collecte en 2024 :

La nouvelle organisation de collecte et son optimisation ont généré une optimisation sur les kilomètres parcourus par les véhicules de collecte et donc sur le carburant.

- ⇒ Kilométrage total parcouru par les 4 camions :
- 91605 kms (contre 89848 kms en 2023, soit une stabilité depuis 2023)



Consommation annuelle de gazole :

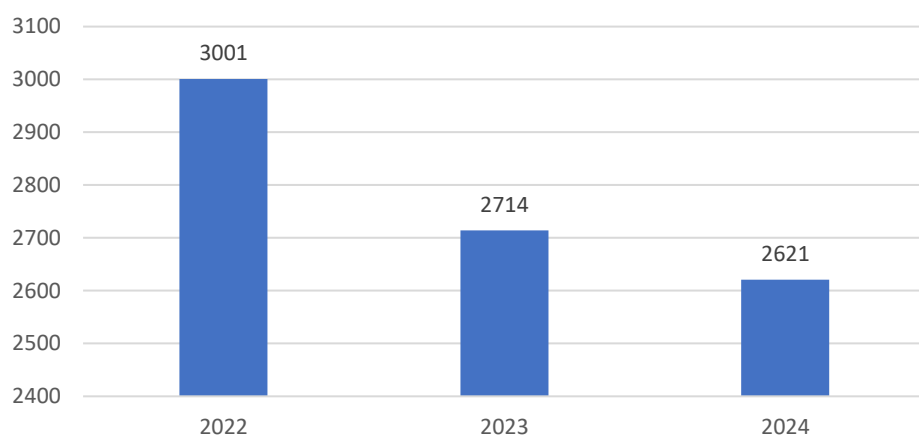


⇒ Volume de gazole consommé par les 4 camions : 47 759 l (contre 46 298 l en 2023)

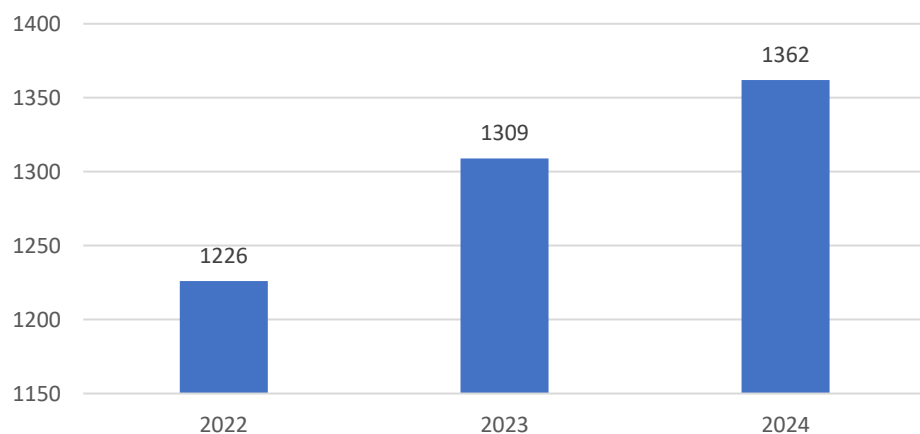
⇒ Tonnages collectés en Ordures Ménagères en 2024 : 2621 t en 2024

En 2024, les ratios de production d'OM ont été de 125,7 kg/hab/an

Evolution des tonnages collectés en Ordures Ménagères :



Evolution des tonnages collectés en déchets recyclables :



⇒ Tonnages collectés en Déchets Recyclables en 2024 : 1362 t

En 2024, les ratios de production de déchets recyclables ont été de 65,3 kg/hab/an

En apport volontaire : Le Verre

La collecte est réalisée par l'intermédiaire d'un prestataire privé dans le cadre d'un marché public. Le prestataire est SEPUR ENVIRONNEMENT. Le marché a débuté le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an le quel se termine, à la demande du prestataire, le 31 décembre 2024.

Au total, ce sont 905 t qui ont été collectées dans les colonnes à verre du territoire.

En apport volontaire : Les Biodéchets

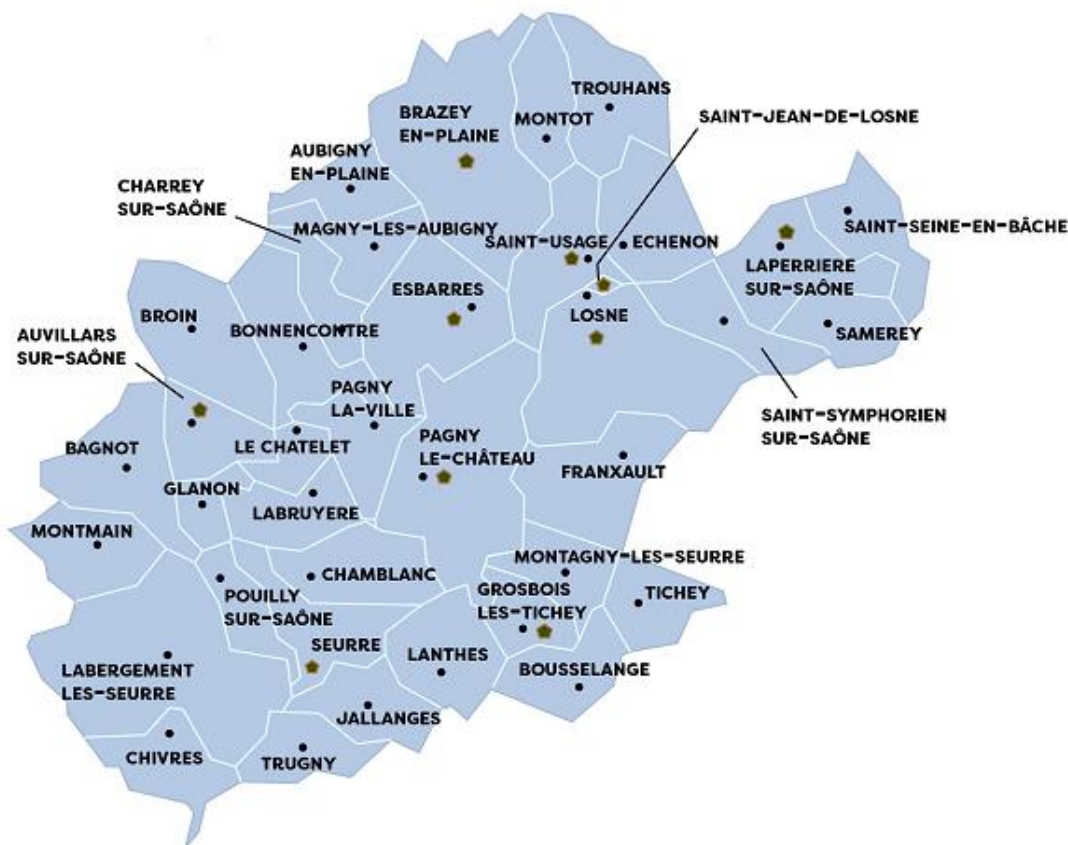
La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) renforcé par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) impose la généralisation depuis le 31.12.2023 à tous les types de producteurs du tri à la source des biodéchets. Les collectivités doivent depuis cette date proposer à chaque citoyen une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, l'expérimentation de collecte des biodéchets en apport volontaire, mise en place à compter du 1^{er} décembre 2019 a été structurée par l'attribution d'un marché public de collecte et traitement des biodéchets en apport volontaire à compte du 1^{er} janvier 2024.

La collecte est réalisée par l'intermédiaire d'un prestataire privé, Bourgogne Recyclage, une fois par semaine.

Dix-huit biobornes ont été mises en place sur le territoire, au sein de 9 communes dont les centres bourgs du territoire.

Les biobornes sont réparties sur le territoire comme indiqué sur la carte.





Les bio-bornes sont des colonnes aériennes d'environ 3m³ avec un tambour permettant l'accès à la colonne. A l'intérieur, elles présentent une sachette plastique qui est changée à chaque collecte, afin de limiter les odeurs et les insectes.



En parallèle, les administrés volontaires ont été dotés de bioseaux ajourés et de sacs krafts. La dotation initiale était d'un bioseau et de 40 sacs krafts soit une dotation pour 3 mois de collecte pour un particulier (1 sac kraft jeté tous les 3 jours environ). En cas de besoin, de nouveaux sacs krafts sont à disposition dans les communes où se situent les biobornes ainsi qu'à la Communauté de Communes.

Les biodéchets sont emmenés sur le site de compostage industriel de Leledy compost à Allériot.

Au total, ce sont **94 tonnes de biodéchets qui ont été collectées** en 2024.

Les déchèteries

Le réseau de déchèteries est articulé autour de 4 sites : Auvillars-sur-Saône, Brazey-en-Plaine, Laperrière-sur-Saône et Seurre.

La gestion du haut et du bas de quai est assurée par différents prestataires privés par l'intermédiaire d'un marché public comprenant 2 lots depuis le 1^{er} octobre 2021. Un nouveau marché public a été attribué au 1^{er} octobre 2024, pour une durée de 3 ans reconductible 2 fois 1an.

Numéro du lot	Intitulé du lot	Prestataires
1	Gardiennage, mise à disposition de bennes, enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux et de l'amiante	Bourgogne Recyclage
2	Mise à disposition de contenants, enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux (hors amiante), des huiles végétales et minérales et des batteries	EDIB

Les déchets acceptés sur les sites sont les suivants :



Le volume d'ouverture des déchèteries par semaine est le suivant :

Déchèteries		Horaires d'ouverture par semaine	Heures d'ouverture par an
Auvillars-sur-Saône	Été	11 h	520 h
	Hiver	9 h	
Brazey-en-Plaine	Été	27 h	1 326 h
	Hiver	24 h	
Laperrière-sur-Saône	Été	11 h	520 h
	Hiver	9 h	
Seurre	Été	26 h	1 144 h
	Hiver	18 h	

La fréquentation globale du réseau de déchèteries poursuit son augmentation en 2024, avec 75 550 visites enregistrées. Les visites en déchèteries concernent à 96 % des particuliers, 3 % des professionnels et 1 % des collectivités.

A noter que 51,7 % des visites sont effectuées à Brazey en Plaine.

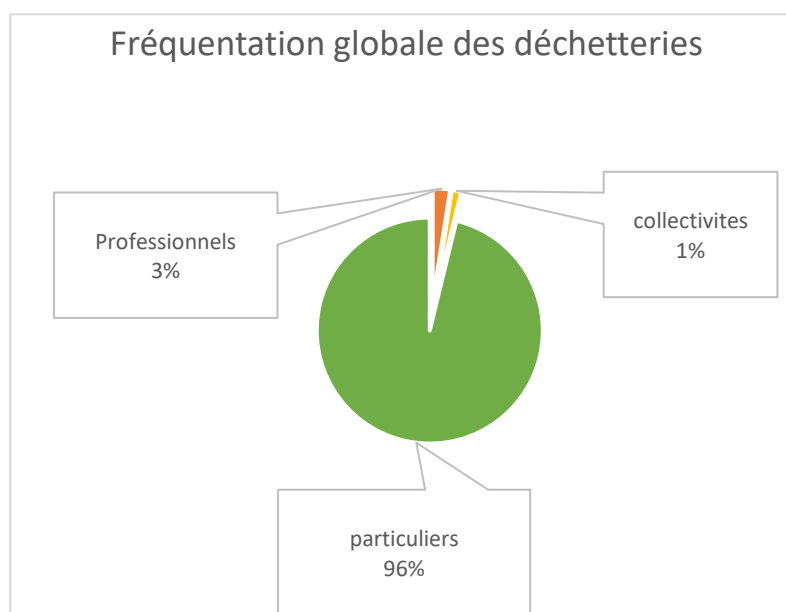


Figure 8 : Fréquentation par type d'utilisateurs en 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Auwillars sur Saône	5 816	1 249	10 293	5 575	5 725	5 896
Seurre	23 125	5 085	22 990	22 684	23 931	24 332
Laperrière sur Saône	1 010	681	4 791	6 557	6 612	6 231
Saint Usage	17 763	5 796	14 636			
Brazey en Plaine	11 009	2 399	14 127	33 411	35 234	39 091

Tableau 1 : Evolution de la fréquentation par déchèteries

NB : Certaines valeurs ne sont pas cohérentes sur ces dernières années : la fréquentation de Laperrière-sur-Saône et de Saint-Usage en 2019. Cela est expliqué par la réalité terrain : le gardien travaillait sur les deux déchèteries, et ne procédait pas au changement de site lors de l'enregistrement des cartes des particuliers. La fréquentation 2020 s'explique par la crise sanitaire et les gestes barrières appliqués interdisant les contacts et donc le badgeage des cartes. La fréquentation 2021 de Brazey-en-Plaine et Saint-Usage doit être additionnée pour retrouver une cohérence avec les années précédentes lié aux travaux de réfection totale de Brazey-en-Plaine et à la fermeture définitive de Saint-Usage, que nous constatons par la fréquentation de Brazey en Plaine en 2022 et 2023.

Les tonnages collectés sur les sites sont répartis de la façon suivante :

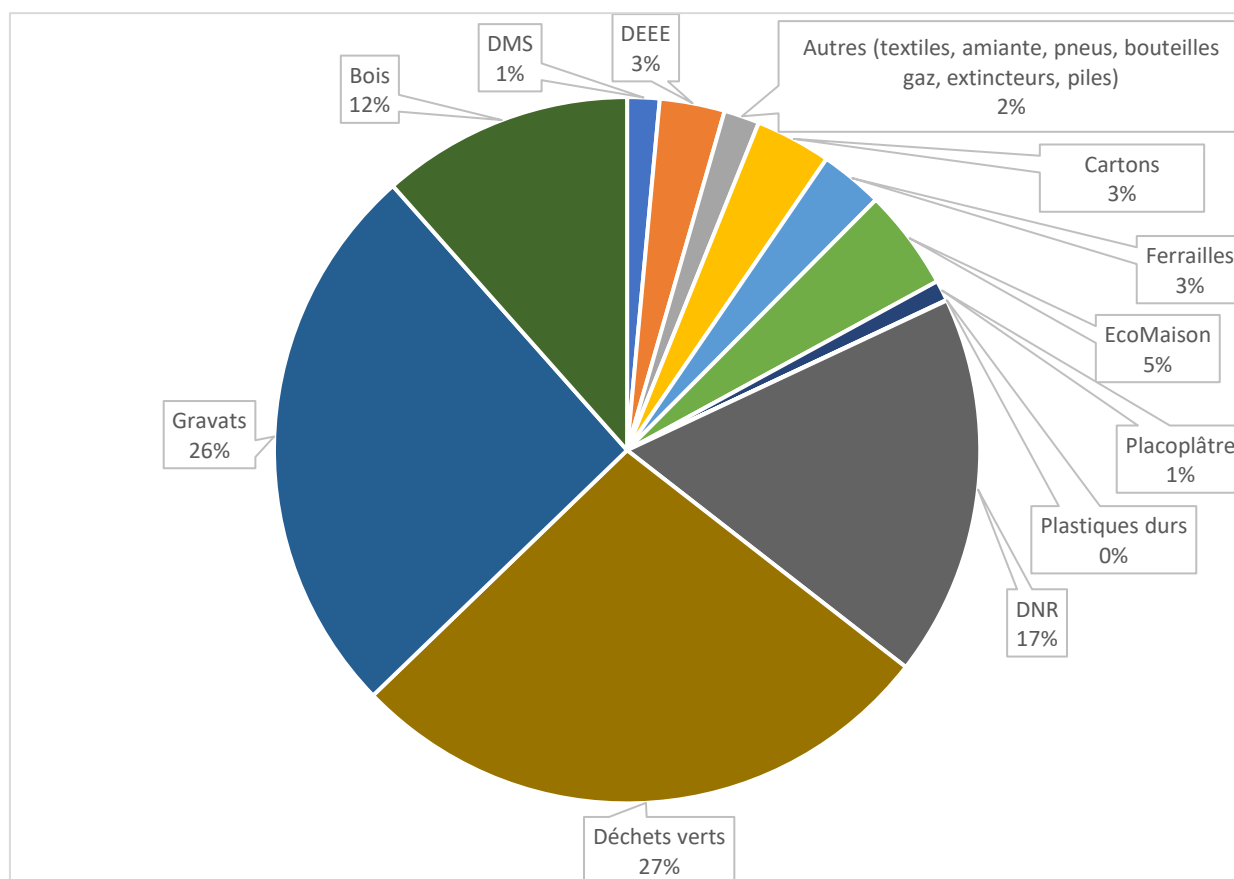


Figure 9 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries

Les quantités collectées

L'évolution des tonnages et des ratios de productions sur les 5 dernières années est présentée ci-après :

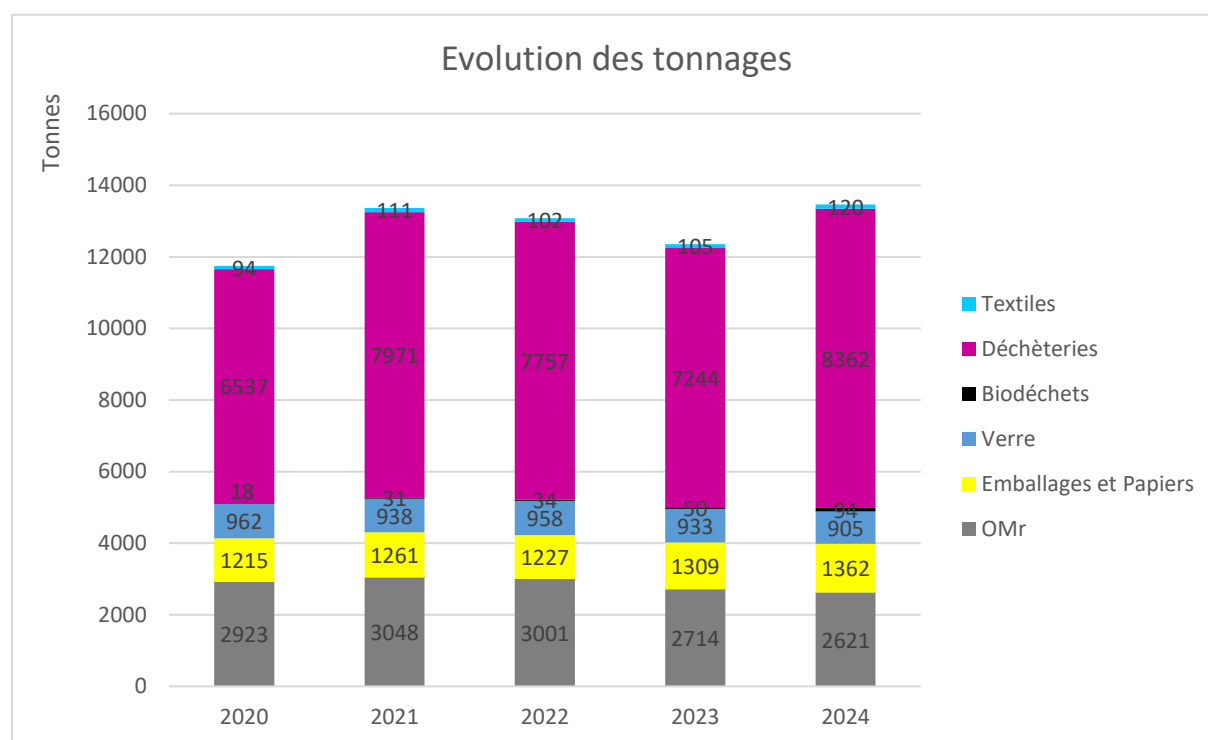


Figure 10 : Evolution des ratios de production sur les 5 dernières années

Les tonnages 2024 sont en augmentations par rapport aux dernières années concernant les déchèteries et les OMr. Une augmentation des apports en déchèteries se fait ressentir.

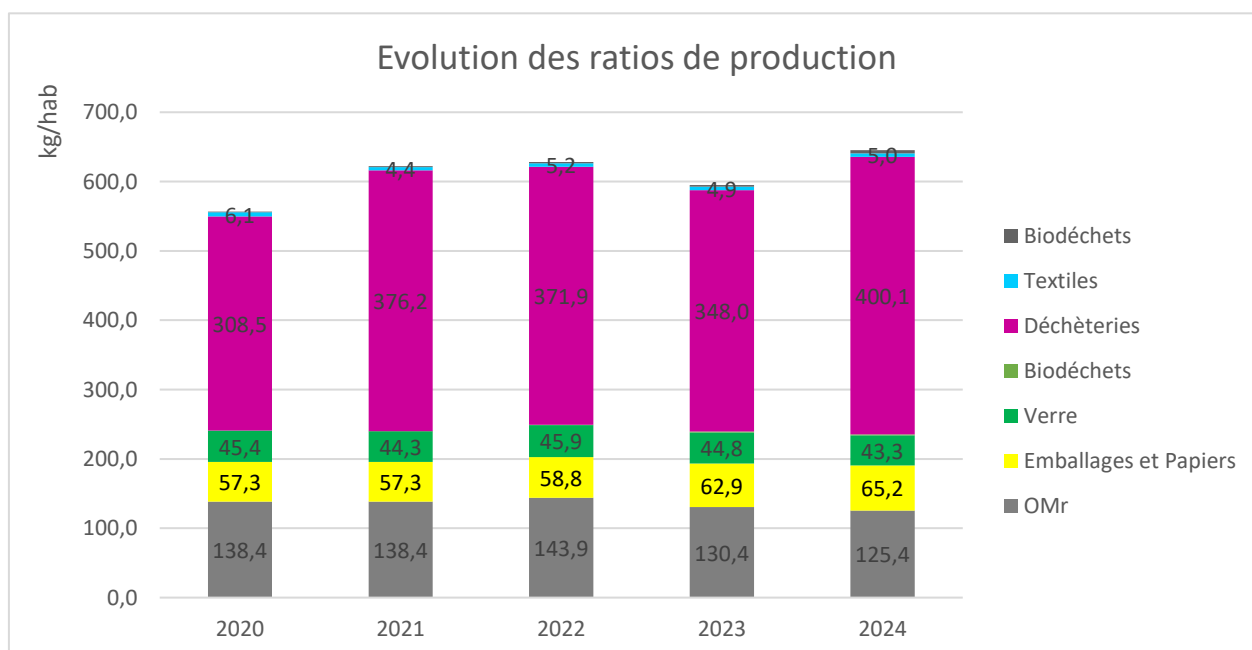


Figure 11 : Evolution des tonnages sur les 5 dernières années

Le traitement

Descriptif des unités de traitement

Les différentes unités de traitement des déchets collectés par la Communauté de Communes sont les suivantes :

Tableau 2: Présentation des différentes unités de traitement

	Flux concernés	Nom de l'unité	Exploitant	Localisation	Nature des traitement	Type de valorisation	Capacité de ces unités	Tonnage traité CCRS 2024
Porte à porte	OMr	UIOM de Dijon Metropole	Dijon Métropole	Rue Alexander Flemming 21000 DIJON	Incinération	Valorisation énergétique	140 000 t/an	2 621 t
	Sélectif hors Verre	Centre de tri de Dijon Metropole	SUEZ	Route de Langres 21000 DIJON	Tri	Valorisation matière	35 000 t/an	1 362 t
Apport volontaire	Verre	Centre de traitement	SIBELCO	Route de Demigny, 71530 CHAMPFORGUEIL	Recyclage	Valorisation matière	NC	905 t
	Biodéchets	Unité de compostage	Leledy compost	Ferme de la Soyée 71380 ALLEROT	Compostage	Valorisation matière	63 510 t/an	94 t
	Textiles	Centre de tri	Le Relais	Rue Joseph Cugnot 71380 SAINT MARCEL	Recyclage	Valorisation matière	NC	119 t
Déchèteries	Divers non recyclables	CSR	Bourgogne Recyclage	Hameau de Travoisy Ruffey les Beaune 21205 BEAUNE	Transformation en combustible	Valorisation énergétique	-	1 463 t
	Ferrailles	Centre de traitement	ACYCLEA	3 rue en Clairvot 21850 SAINT APOLLINNAIRE	Recyclage	Valorisation matière	-	242 t
	Déchets Verts	Unité de compostage	Leledy compost	Ferme de la Soyée 71380 ALLEROT	Compostage	Valorisation matière	63 510 t/an	2 279 t

Flux concernés	Nom de l'unité	Exploitant	Localisation	Nature des traitement	Type de valorisation	Capacité de ces unités	Tonnage traité CCRS 2024
Bois	Site de Travoisy Site de Longvic	Bourgogne Recyclage	Hameau de Travoisy Ruffey les Beaune 21205 BEAUNE Rue de l'ingénieur Stephenson, 21600 LONGVIC	Broyage	Valorisation matière	90 000 t/an	965 t
Cartons	Centre de tri de Travoisy	Bourgogne Recyclage	Hameau de Travoisy Ruffey les Beaune 21205 BEAUNE	Mise en balle	Valorisation matière	NC	290 t
Gravats	ISDI	Bourgogne Recyclage	21170 MONTOT	Enfouissement	-	-	2 147 t
Déchets Ménagers Spéciaux	Centre de traitement	EDIB	5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC	Prétraitement en vue de valorisation	Valorisation matière et énergétique	90 000 t/an	123 t
Batteries	Centre de traitement	EDIB	5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC	-	Valorisation matière	90 000 t/an	3,8 t
Huiles minérales	Centre de traitement	EDIB	5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC	Régénération	Valorisation matière	90 000 t/an	15,3 t
Huiles végétales	Centre de traitement	EDIB	5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC	Biocarburant	Valorisation matière	90 000 t/an	3,80 t
Plâtre	Site de recyclage	ALPHA RECYCLAGE	NANTET 916 Route de la Chancelière 73800 FRANCIN	-	Valorisation matière 85% minimum / Poudre de gypse	NC	78,7 t
Amiante	ISDND (casier spécifique)	SUEZ	DRAMBON	Enfouissement	-	-	5,1 t

Tonnages recyclables issus de la collecte sélective

Les tonnages recyclables issus du tri sélectif en 2024 et les années précédentes sont présentés ci-dessous.

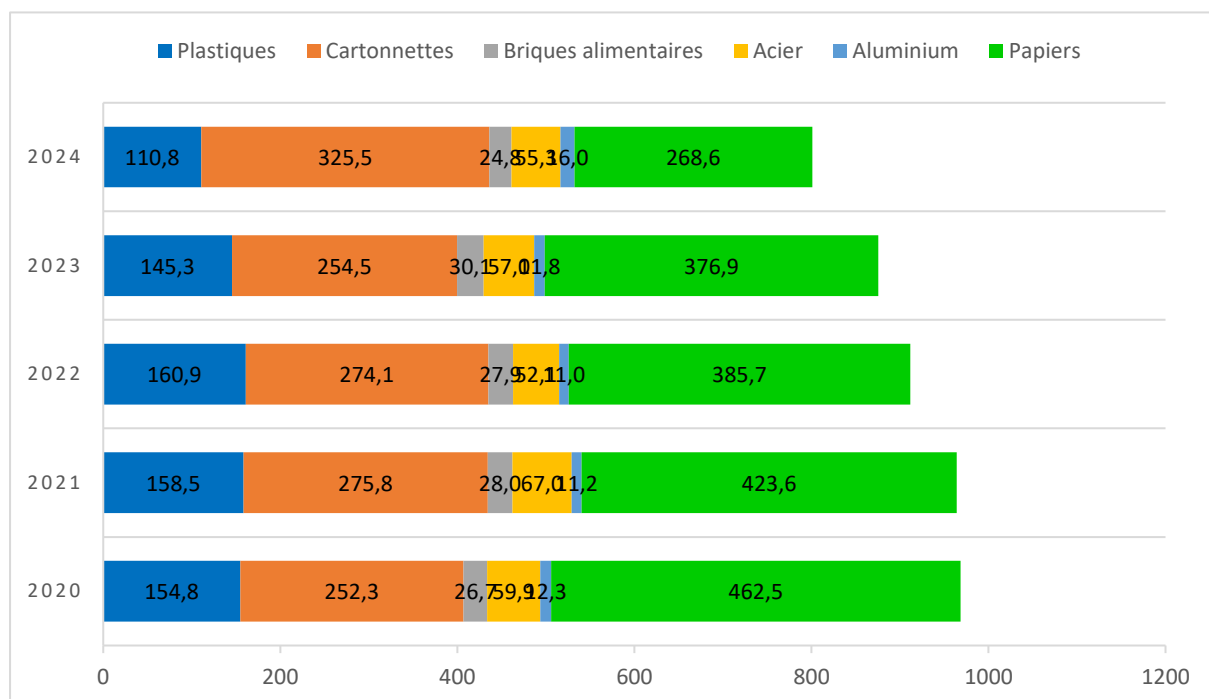


Figure 12 : Comparaison des tonnages recyclés sur les cinq dernières années

Les tonnages valorisés issus du tri sélectif baissent en 2024 lié à l'augmentation des refus de tri retrouvé dans les bacs jaunes au quotidien.

Refus de tri présents dans la collecte sélective

Les refus de tri présents dans la collecte sélective en 2024 et les années précédentes sont présentés ci-dessous :

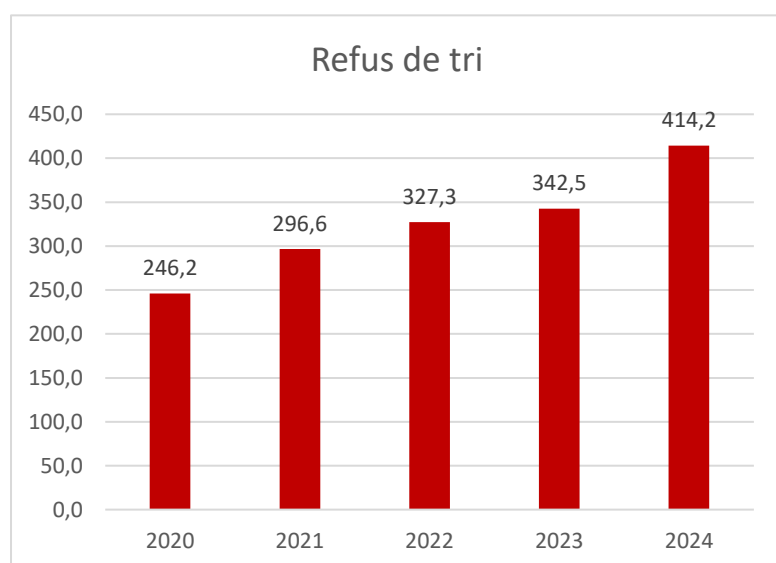


Figure 13 : Evolution des tonnages de refus de tri

Au global, les tonnes de refus de tri ont fortement augmenté ces dernières années s'expliquant par une hausse du refus de tri lié à la crise sanitaire et à la fermeture des déchetteries en 2020 et au relâchement de l'effort de tri en 2021. L'année 2022 et les informations liées aux extensions des consignes de tri ont également impactées la hausse du refus, notre centre de tri ne pouvant traiter ces flux. En 2023, le chantier du centre de tri de Dijon Métropole n'a pas permis de visualiser d'amélioration et l'année 2024 amplifie ce phénomène. Le taux de refus de tri reste un fort point de vigilance pour optimiser le coût de tri aux usagers.

La communication et la prévention

Communication

La communication 2024 du service a été réalisée selon les canaux habituels : lettre du tri, communication orale auprès des habitants et nouveaux arrivants, et le journal local avec différents articles de presse. Les calendriers de collecte ainsi que les récupération de jours fériés sont les informations les plus demandées par les usagers.

Cela a permis, notamment, de remplir les obligations des Eco Organismes pour être soutenu à la communication.

Prévention des déchets et de leur nocivité

La Communauté de Communes a lancé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en 2021 après avoir fait réaliser le diagnostic du territoire ainsi que l'élaboration d'un plan d'action pour mener à bien ce projet. Le rapport spécifique est à disposition au service Environnement de la Communauté de Communes.

Le plan d'actions retenu comporte les axes et actions suivantes :

Axe thématiques	ACTIONS
Axe 1 : Lutter contre le Gaspillage Alimentaire (GA)	1. Sensibiliser les ménages aux gestes de réduction du gaspillage alimentaire
	2. Renforcer la lutte contre le gaspillage dans la restauration collective
	3. Faciliter et accompagner des actions de réduction du gaspillage alimentaire auprès des restaurateurs et commerçants
Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux	4. Réduire les déchets végétaux par la promotion du jardinage au naturel
	5. Renforcer les actions de gestion domestique des biodéchets des ménages
	6. Développer, accompagner et suivre la mise en place du compostage partagé (en immeuble, quartier) et en établissements
Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon	7. Soutenir le développement de la réparation, du réemploi et de la réutilisation
	8. Encourager le partage de bien entre habitants
Axe 4 : Encourager la consommation responsable	9. Communiquer et diffuser auprès des publics les bonnes pratiques et alternatives aux produits fortement générateurs de déchets
	10. Déployer et renforcer le dispositif Stop Pub

Axe thématiques	ACTIONS
Axe 5 : Mobiliser les entreprises pour réduire leurs déchets	11. Sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques pour réduire leurs déchets
Axe 6 : Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés	12. Elaborer un plan de communication
	13. Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets
Axe 7 : Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets	14. Etablir un diagnostic des déchets et pratiques de la CCRS et des communes membres
	15. Sensibiliser les agents et des élus à la prévention des déchets dans une dynamique d'économie circulaire
	16. Engager des actions de réduction des déchets au sein des services de la CCRS et des communes membres

En parallèle, la Communauté de Communes a poursuivi son action de mise à disposition de composteurs avec 245 composteurs vendus en 2024. Cela s'explique par la campagne nationale de tri à la source des biodéchets et au choix de la collectivité de conserver le compostage domestique comme axe principal.

La Communauté de Communes a également poursuivi l'action d'aide à l'arrachage de haies. Plusieurs usagers en ont bénéficié en 2024.

La gestion de la Redevance Incitative

La redevance incitative est le mode de financement principal du service. Elle s'applique au volume et à la levée, selon 4 parts distinctes :

- **Part Abonnement** : elle correspond aux coûts fixes de gestion du service public d'élimination des déchets.
- **Part Volume** : elle est indexée sur le volume du contenant homologué pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, distribué par la Communauté de Communes et attribué en fonction de la structure de chaque foyer,
- **Part Forfait** : elle correspond à un nombre de levées forfaitaires par bac. Le nombre de levées est déterminé en fonction du type d'usagers.
- **Part Levée** : elle correspond aux présentations du bac qui interviennent au-delà du minimum forfaitaire de la part fixe.

Répartition des levées par bac collecté

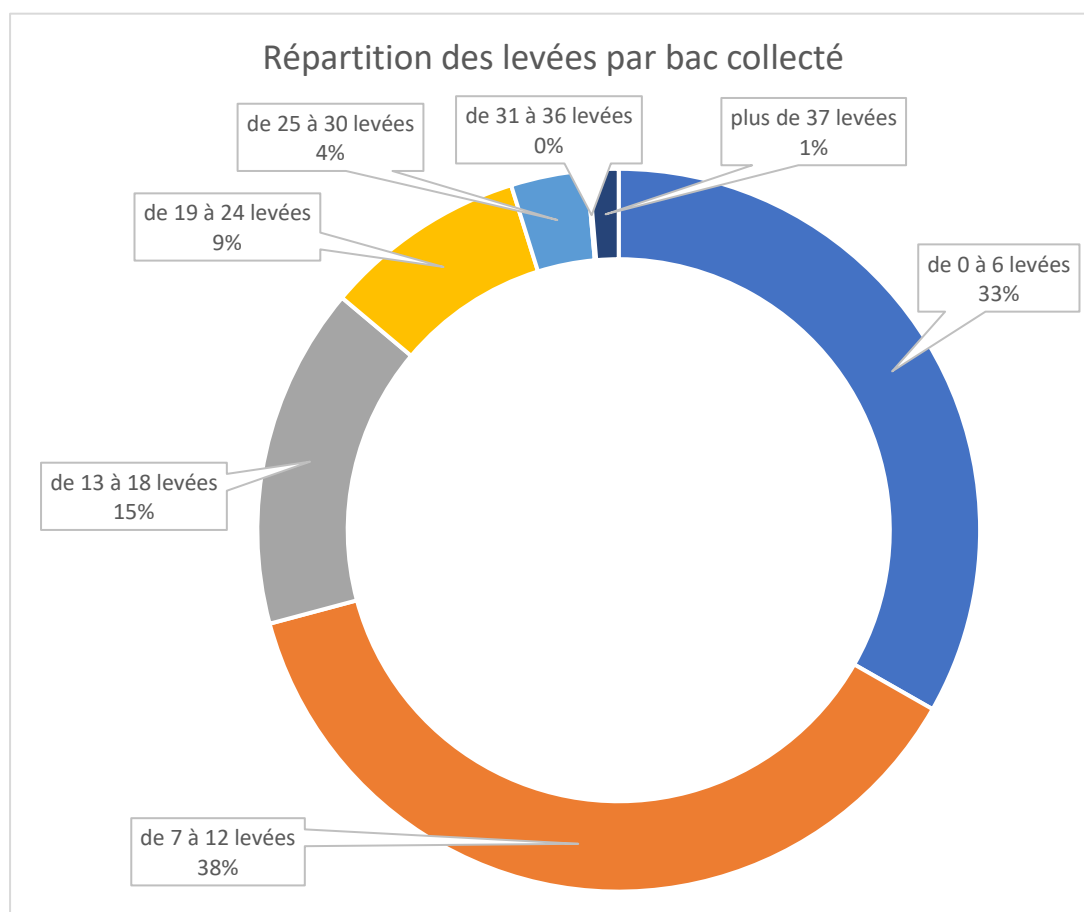


Figure 14 : Répartition du nombre de bacs par nombre annuel de levées

En 2024, plus de 70% des usagers respectent le minimum de la part fixe de 12 levées par bac et n'ont pas recourt à des levées supplémentaires, soit à la part variable.

Facturation

En 2024, la facturation de la redevance incitative a généré un total de 18 042 factures ou avoirs.

		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Emission de factures	Nombre de factures émises	17189 factures	17 395 factures	17 507 factures	17 428 factures	17 471 factures	18 042 factures
	Nombre de soldes de compte	555 factures	517 factures	229 factures	488 factures	347 factures	520 factures
Mode de paiement	Paiement autre que le prélèvement	7663	7629	7 889	7 884	7 925	7 691
	Prélèvement mensuel	943	1088	1264	1324	1331	1399
	Prélèvement semestriel	412	411	408	411	433	444

Tableau 3 : Indicateurs relatifs à la facturation de la Redevance incitative

Le mode de paiement des usagers est effectué en majorité sans prélèvement. Les personnes prélevées représentent 19,4 % des usagers. On peut néanmoins noter une continuité dans l’augmentation du nombre de prélèvement mensuel sur 2024 liés au travail combiné de notre chargée mission de Redevance Incitative et de notre chargée de gestion usagers.

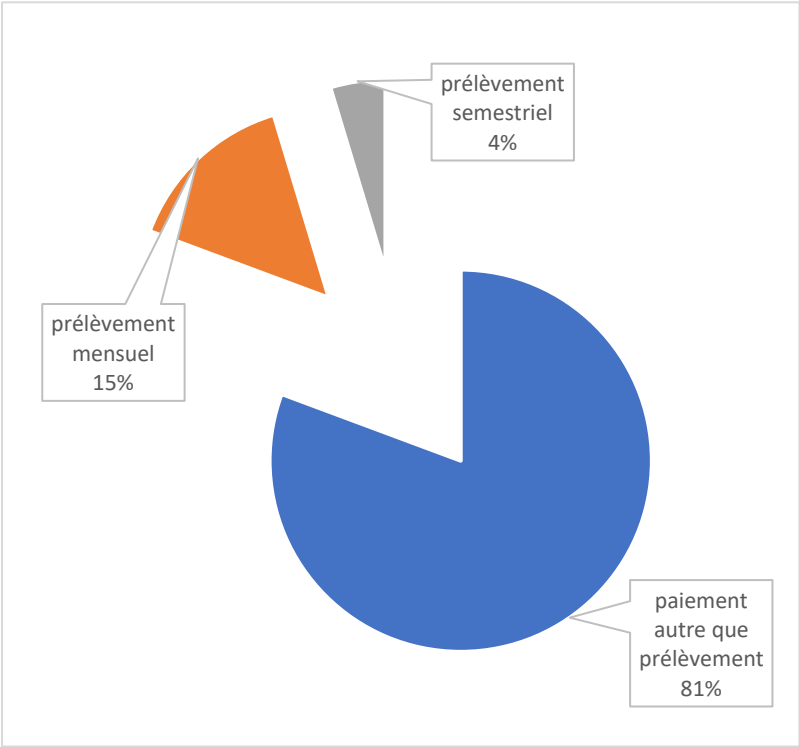


Figure 15 : Répartition des modes de paiement de la facture RI

Gestion des usagers

Les usagers peuvent contacter le Service Environnement grâce à :

- un numéro vert unique : 0 805 800 346
- une adresse mail dédiée (infodechets@rivesdesaone.fr)
- un accueil physique sur les deux sites communautaires Echenon et Seurre.

En 2024, cela représente 2700 appels et 150,7 heures au service de nos usagers. Cela représente une forte baisse pouvant indiquer une bonne compréhension du service par les usagers.

		2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Temps d'appels	125,4	192,2	205	219,5	196,1	150,7
	Nombre d'appels	3083	7438	4993	3788	3720	2700

Faits marquants

En 2024, le service Tri et Valorisation des Déchets poursuit ses actions en faveur du recyclage des déchets.

Les déchèteries

Le programme de travaux sur le réseau des déchèteries du territoire, établi en 2017, a été révisé en 2024 pour tenir compte de l'évolution de la fréquentation des sites, des nouvelles filières de recyclages, et des évolutions du contexte budgétaire. A l'appui de ses conclusions, il a été décidé l'arrêt du projet de construction d'une déchèterie à Losne, et le maintien de la reconstruction de la déchèterie de Seurre pour offrir les mêmes conditions d'accueil qu'à celle de Brazey en Plaine.

Conventionnement avec de nouveaux Eco Organismes

Afin de faciliter le recyclage et la valorisation des déchets issus des produits hors d'usage déposés dans les déchèteries communautaires, la Communauté de Communes a contractualisé en 2024 avec de nouveaux éco-organismes : ECOLOGIC pour les articles de sport, de loisirs et de jardinage - VALOBAT pour les produits et matériaux de construction du bâtiment - CYCLEVIA pour les huiles de vidange. Ces organismes sont chargés de collecter, traiter et recycler ces matériaux spécifiques sur le territoire des Rives de Saône.

Focus sur la collecte des DEEE avec EcoSystem

Pour lutter contre le vol des déchets d'équipements électriques et électroniques, la CCRS a installé des conteneurs maritimes sur 3 de ses déchèteries afin de sécuriser le dépôt des déchets et d'améliorer leur recyclage. Ces conteneurs sont mis à disposition gratuitement par l'éco-organisme Ecosystem.

Les chiffres clés de 2024

- Augmentation de 13% des tonnages collectés en déchèteries
- Augmentation de 6% des fréquentations en déchèteries
- Augmentation de 15% des tonnages de DEEE collectés en déchèteries
- Diminution de 92 tonnes d'ordures ménagères collectées (bacs gris)
- Tri de 94 tonnes de biodéchets collectés grâce aux 18 biobornes réparties sur le territoire
- Augmentation de 53 tonnes d'emballages ménagers triés (bacs jaunes)
- 24% du tri présent dans nos bacs jaunes sont refusés et repartent à l'incinération

C - Indicateurs financiers

Nota : Les dépenses et recettes sont présentées selon la méthode de la matrice des coûts. La matrice des coûts est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets, en hors taxes.

Ce cadre est construit en colonnes selon une logique flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, sélectif, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (structure, collecte, transport, traitement...).

Les dépenses et recettes intégrées dans la matrice des coûts correspondent aux frais réels liés à la gestion des déchets sur l'année 2022. Elles sont donc différentes du compte administratif dont les dépenses et recettes sont décalées par rapport à l'année civile. De plus, le compte administratif est toutes taxes comprises alors que la matrice est exprimée en HT.

Matrice des coûts

Les charges du service sont réparties en différents postes :

- Les charges fonctionnelles correspondant aux charges de structure (eau, électricité, gaz, personnel administratif...) ainsi qu'à la communication.
- Les charges de prévention représentant les dépenses référencées dans notre Programme Local de Prévention des déchets,
- Les charges liées à la pré-collecte correspondant aux coûts liés aux contenants : Bacs, colonnes, nettoyage des points d'apport volontaire...
- Les charges liées à la collecte telles que les dépenses relatives à la collecte des OMr (entretien et amortissement des camions, charges liées au personnel de collecte, ...), à la collecte des points d'apport volontaire Verre, à la collecte en porte à porte des recyclables, et au gardiennage des déchèteries...
- Les charges liées au transport et au traitement des déchets, tels que l'incinération des ordures ménagères résiduelles, le tri des recyclables, le transport et le traitement des déchets de déchèteries...

Pour les produits, 3 recettes viennent abonder le budget du service, en dehors du financement :

- Les reventes de matériaux issus du tri sélectif et de la collecte en déchèteries : ferrailles, cartons, emballages plastiques, acier, aluminium...
- Les soutiens des éco-organismes tels que CITEO Emballages et CITEO Papiers,
- Les aides comme les subventions sur le fonctionnement ou les investissements.

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS					Total
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Biodéchets	
Charges de structure	140 375	22 283	106 989	183 973	14 390	468 010
Communication	1 725	274	1 314	1 849	177	5 339
Prévention	5 377	1 674	2 520	15 697	174	25 442
Pré-collecte	11 187	69 868	32 874	-	8 696	122 625
Collecte	401 269	43 442	212 243	127 797	-	784 751
Transfert/Transport	-	-	-	14 747	-	14 747
Tri et conditionnement	-	-	304 439	-	-	304 439
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	61 351	-	61 351
[REG] Traitement des déchets non dangereux – vente des produits d'énergie	306 517	-	-	-	-	306 517
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	-	-	-	557 123	-	557 123
[REG] Collecte - Traitement des déchets non dangereux	-	-	-	-	65 386	65 386
	-	-	-	-	-	-
TOTAL CHARGES	866 450	137 542	660 379	962 536	88 822	2 715 729
Ventes de produits et d'énergie	-	-	-	-	-	-
Matériaux	-	26 855	105 715	48 570	-	181 139
Compost	-	-	-	-	-	-
Energie	-	-	-	-	-	-
Prestation à des tiers	-	-	-	-	-	-
Autres produits	18 410	-	8 342	1 633	-	28 385
Tous soutiens des sociétés agréées	13 012	11 141	459 254	54 127	-	537 535
Reprises des subventions d'investissement	16 470	2 565	12 318	18 633	1 657	51 643
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Aides à l'emploi	-	-	-	-	-	-
TOTAL PRODUITS	47 892	40 561	585 628	122 962	1 657	798 701
TVA acquittée	19 513	4 726	25 911	56 520	4 879	111 549
TEOM	-	-	-	-	-	-
REOM	754 616	119 789	575 144	809 169	77 358	2 336 075
Redevance spéciale et facturation à l'usager	-	-	-	20 709	-	20 709
Redevance spéciale	-	-	-	-	-	-
Facturation à l'usager	-	-	-	-	-	-
Contribution des collectivités	-	-	-	-	-	-
TOTAL CONTRIBUTIONS	754 616	119 789	575 144	829 877	77 358	2 356 784

Analyse des résultats de la matrice

Coût global du service et financement

Les postes de charges et de produits sont répartis de la façon suivante pour l'année 2024 :

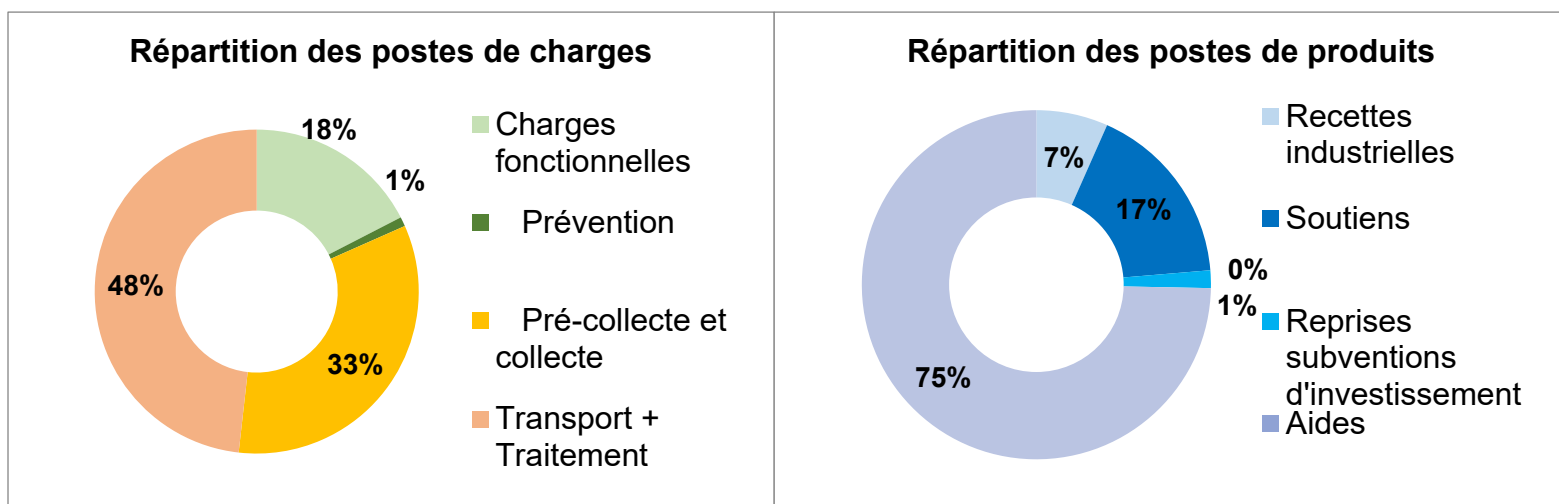


Figure 17 : Répartition des postes de charges et produits

Les deux postes les plus importants restent, comme chaque année, les charges de pré-collecte et collecte, et les charges liées au transport et traitement lesquels représentent **81%** des postes de charge. Au niveau des produits, le poste le plus important vient de la participation des usagers à la redevance incitative à **75%** et des soutiens versés par les éco-organismes après validation correspondant à **17%**.

Au global le financement du service est le suivant :

Dépenses	2 831 850 € TTC
Produits	798 701 €
Coût du service	2 033 149 € TTC
Financement	2 356 784 €

Soit un taux de couverture de **116 %**.

Ce résultat s'explique par l'augmentation de la redevance incitative ainsi que la recherche de nouveaux soutiens des filières REP et l'optimisation du service répondant favorablement aux nouveaux barèmes des Eco Organismes. En parallèle, les recettes industrielles ont été plus élevées en 2024.

La répartition des charges et des produits, en parallèle du financement du service, est présentée dans le graphique suivant¹ :

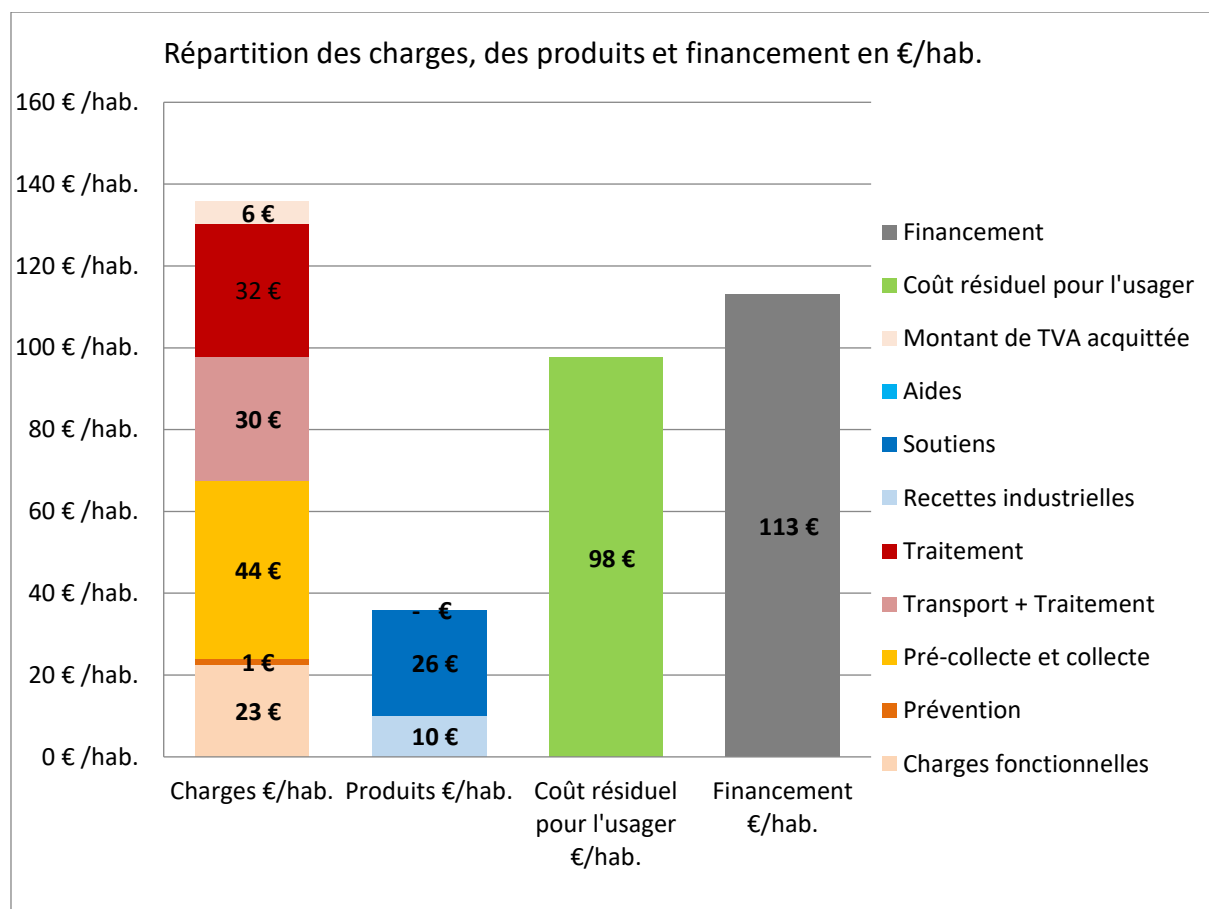


Figure 18 : Répartition des charges, produits et financement du service en €/hab

Le coût global du service proratisé par habitant représente un coût de **113 €/hab** en 2024. Les produits de vente des matériaux, soutiens des éco-organismes et aides représentent **36 €/hab** (en fortes hausses après une année 2023 très faible).

Le coût du service restant à financer (nommé coût résiduel pour l'utilisateur dans le graphique) représente **98 €/hab**.

¹ Dans la suite du rapport, le « coût aidé » a été nommé « coût résiduel pour l'utilisateur » afin de faciliter la compréhension.

L'évolution du coût global sur les dernières années est présentée ci-dessous (données extraites des matrices des coûts validées par l'ADEME) :

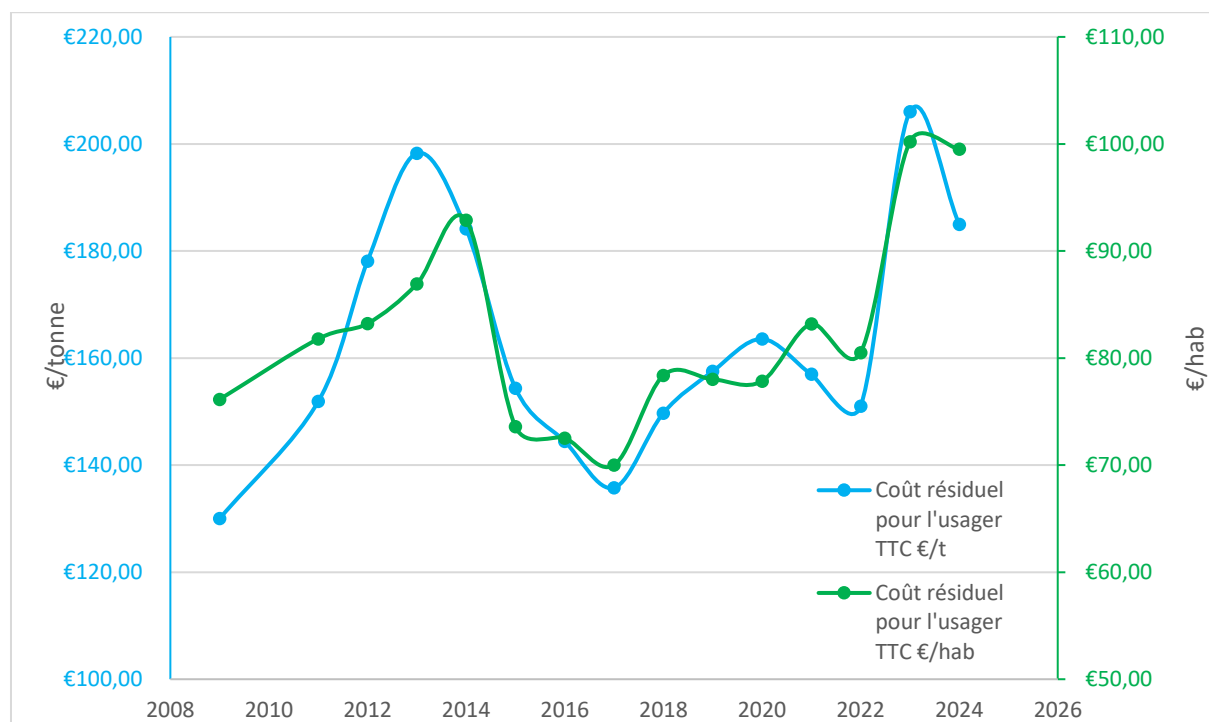


Figure 19 : Evolution du coût résiduel pour l'utilisateur en €/hab et €/t

Le graphique fait clairement apparaître deux tendances aussi bien pour les coûts en €/hab que pour les coûts en €/tonne. Entre 2009 et 2013, les coûts du service étaient à la hausse, alors qu'une diminution est observée entre 2014 et 2017 puis une hausse en 2018 qui se stabilise en 2019. Cela peut s'expliquer par différents facteurs :

- Les années 2012 et 2013 ont été impactées par la mise en place de la Redevance incitative, engendrant des coûts d'investissement et de fonctionnement supplémentaires. La diminution du tonnage global collecté dû à la mise en place de la Redevance incitative fait monter mathématiquement les coûts à la tonne.
- L'année 2014 a été marquée par deux faits : la commune de Brazey en Plaine a rejoint la Communauté de communes ajoutant une déchèterie supplémentaire et les frais liés, et la TVA est passée de 7% à 10 % sur les prestations déchets. En parallèle, les tournées de collecte ont été optimisées durant l'année 2013. L'impact économique a pu s'apprécier dès l'année 2014.
- En 2015, un travail sur la maîtrise des coûts a été menée avec une reconstruction du marché de gestion des 5 déchèteries communautaires et une renégociation des contrats de vente de matériaux. La poursuite de la diminution des tonnages a permis également de mieux maîtriser les coûts de traitement des déchets.
- En 2016 et 2017, la Communauté de communes est en poursuite d'optimisations des coûts avec de nouvelles recettes trouvées (TIPCE, adhésion à EcoMobilier) et une rationalisation des dépenses.
- Depuis 2018, la Communauté de Communes est victime des hausses de TGAP ainsi que des baisses de rachats matières qui expliquent la diminution des produits. La crise sanitaire que nous avons subie en 2020 accentue encore ce fait.
- En 2021, nous notons la hausse du coût par habitant.
- En 2022, nos produits nous permettent une légère diminution malgré les hausses de charges.
- En 2023, l'inflation et les hausses des charges ainsi que les baisses de rachats matières expliquent la forte hausse du coût par habitant.

Détails des montants annuels des charges et produits²

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	
Gardiennage de déchèteries (Bourgogne Recyclage)	109 019,50 €
Transport et traitement des déchets non dangereux de déchèteries (Bourgogne Recyclage)	577 478,78 €
Transport et traitement des déchets dangereux (EDIB)	67 077,96 €
Incinération des OMr (Dijon Métropole)	306 517,20 €
Tri du sélectif (Dijon Métropole)	314 098,48 €

Montant détaillé des différentes aides publiques et soutiens des éco-organismes (estimatif)	
Soutien à la tonne triée (CITEO)	447 245,00 €
Soutien à la connaissance des coûts (CITEO)	8 924,25 €
Soutien au papier (CITEO)	12 407,52 €
Soutien à la reprise (ECOMAIISON)	24 000,00 €
Soutien aux tonnes de matériaux valorisés (OCAD3E)	23 327,25 €
Soutien à la reprise (ECODDS)	2 400,00 €
Soutien à la reprise (ECOLOGIC)	2 100,00 €

Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux)	
Papiers	32 814,30 €
Cartonnettes et Briques alimentaires	26 385,76 €
Cartons ondulés	31 837,23 €
Gros de magasins	5 506,71 €
Plastiques	29 855,06 €
Acier et Aluminium	9 449,88 €
Ferrailles	9 912,98 €
Verre	26 854,53 €

² Décret n°2015-1827 du 30.12.2015

Glossaire

ADEME	: Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AV	: Apport Volontaire
BOM	: Benne à Ordures Ménagères
CC	: Communauté de Communes
CCRS	: Communauté de Communes Rives de Saône
CNFPT	: Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CS	: Collecte Sélective c'est à dire les emballages et papiers ainsi que le Verre
CShV	: Collecte Sélective hors Verre c'est à dire les emballages et le papier
DASRI	: Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux soit les éléments piquants et coupants des patients en autotraitement
DEEE	: Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DMS	: Déchets Ménagers Spéciaux également appelés Déchets Diffus Spécifiques
DNR	: Déchets Non Recyclables ou Encombrants
EHPAD	: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ETP	: Equivalent Temps Plein soit 35h/semaine
HT	: Hors Taxes
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
ISDND	: Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
NC	: Non connu
OMr	: Ordures Ménagères résiduelles
PàP	: Porte à porte
PAV	: Point d'Apport volontaire
RI	: Redevance Incitative
SDAT-asco	: Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail – action sociale spécialisée sur Côte d'Or
TTC	: Toutes Taxes Comprises
UIOM	: Usine d'incinération d'Ordures Ménagères